



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 décembre 2016

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 6 décembre 2016, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 juin 2016 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Budgets 2017
 - 2.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement
 - 2.2 Equipement informatique de l'administration communale
 - 2.3 Téléphonie de l'administration communale, de l'école et de l'AES et système d'alarme
 - 2.4 Assainissement du stand de tir - crédit d'étude
 - 2.5 Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)
 - 2.6 Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable
 - 2.7 Rapports de la Commission financière
 - 2.8 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2017-2021
4. Nomination de l'organe de révision pour les années 2016-2018
5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 47 du 25 novembre 2016
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Président	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Daniel Diethelm, conseiller communal Mme Laurence Levrاند Dähler, conseillère communale M. Maïc Werner, conseiller communal
Secrétaire	Mme Geneviève Studer, secrétaire communale
Scrutateurs	Noël Boschung, tables 1 et 2 Olivier Marchon, tables 3 et 4 et table du conseil communal
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Antonio Spadafora, Jérôme Raemy, André et Suzanne Maradan, Martin Wettstein, Leticia et Emmanuel Migy, Valérie Huguenot, Céline Clerc
Membres présents	38 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale du budget et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal. Elle remercie d'ores et déjà chacun de sa patience et compréhension, étant donné que cette assemblée est la première de cette législature.

Elle rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Cette assemblée a été convoquée conformément aux règles habituelles, soit par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, par envoi d'une circulaire en tous-ménages et publication sur le site internet de la Commune.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'ordre du jour à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour proposé. Comme ce n'est pas le cas, nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 juin 2016

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2016 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2017

2.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de parcourir le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en fournissant quelques informations plus détaillées sur certains postes. Les citoyens sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure.

0. Administration

Le chapitre "Administration" diminue légèrement par rapport à 2016, avec un total de charges de Fr. 350'930.- pour un total de produits de Fr. 121'777.-. Ceci est dû à l'influence récurrente de l'organisation du 1^{er} août et à la diminution des vacations pour les séances du Conseil communal.

Les postes de "L'administration communale" présentent un total de charges de Fr. 56'700.- et des produits de Fr. 23'500.-. Les postes concernés par l'administration communale sont les charges du Conseil communal, des commissions et de la révision des comptes.

Les postes de "L'administration générale" présentent un total de charges de Fr. 294'230.- et des produits de Fr. 98'277.-. Le montant prévu au poste 02.318.1 a été divisé pour 2017 afin de mieux déterminer la part des frais postaux, téléphone et autres frais administratifs. Il est ainsi plus facile d'estimer correctement les montants à prévoir. Le changement de système de téléphonie devrait permettre une réduction des coûts, essentiellement d'abonnements divers. Il a en outre été tenu compte d'un montant de Fr. 5'000.- dans le compte 02.318.4 qui concerne les charges liées à une nouvelle étude de fusion. Au début du printemps 2017, de nouvelles discussions seront entreprises, afin de cerner si un nouveau projet peut être réalisé. A noter que les frais de la Conférence des syndicats de Sarine-Ouest sont refacturés aux communes concernées dans le compte 02.436.3.

1. Ordre public

Le budget de la police du feu diminue sensiblement, grâce d'une part, à la participation de la commune de La Brillaz, et d'autre part, au fait que les frais de regroupement sont maintenant amortis. Les charges se montent à Fr. 45'230.- et les produits à Fr. 19'985.-.

Les participations pour les postes "Militaire, Protection civile et ORCOC" restent stables pour des montants respectifs de Fr. 3'500.-, Fr. 1'600.- et Fr. 950.-.

2. Enseignement et formation

Le chapitre "Enseignement et formation" présente un total de charges de Fr. 1'112'736.- et des produits de Fr. 219'014.-. Il n'y a pas de remarques particulières par rapport au budget de l'école enfantine. Le poste de notre participation pour l'Ecole secondaire est plus élevé. Il s'agit toutefois de charges liées, sur lesquelles la Commune n'a aucune influence.

M. Jacques Berset souhaite obtenir une précision en ce qui concerne le salaire relatif à la surveillance de l'école (compte 21.301.2). Le montant est passé de Fr. 10'296.- en 2015 à Fr 4'120.- en 2016 et il n'y a aucun montant prévu pour 2017. Quelle est l'explication par rapport à la diminution rapide, puis à la disparition de cette dépense ?

Mme Dominique Haller Sobritz précise que depuis le printemps 2016, deux bus scolaires circulent, ce qui a permis une nette diminution des temps d'attente pour les enfants sur les deux sites scolaires. Par conséquent, il n'est plus justifié de conserver des postes de surveillance des cours d'école

M. Jacques Berset sollicite également une précision en ce qui concerne la position 21.351.2, à savoir le poste "Prestations pour transports scolaires". En 2016, il n'y avait aucun montant inscrit, alors que pour 2017, Fr. 14'236.- sont prévus dans les charges.

Mme la Syndique explique qu'auparavant, le montant était intégré dans le poste 21.351.0. Il a désormais été séparé, dans un souci de transparence, d'autant plus qu'à partir de 2018, les transports scolaires seront entièrement à charge des communes.

Le compte de l'accueil extrascolaire (AES) doit être équilibré. Le poste, relatif au loyer de la salle, est en augmentation. En effet, en raison de l'ouverture d'une classe supplémentaire d'école enfantine à la rentrée 2016-2017, le précédent conseil communal avait opté pour le déménagement de l'AES dans le bâtiment des maîtres, solution plus économique et cohérente (près de la cour d'école). Le budget de l'AES croît globalement en raison de l'augmentation du nombre d'enfants et d'une fréquentation plus assidue. A ce jour, plus de 50 enfants le fréquentent régulièrement, ce qui correspond à près de 40 familles qui bénéficient de ce service sur les deux communes d'Autigny et de Chénens.

Les postes "Ecoles spécialisées, Formation professionnelle" sont des charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune influence.

L'administration scolaire présente des dépenses de Fr. 81'500.- pour des recettes de Fr. 5'600.-. Ces dernières augmentent en raison principalement de la participation de la Commune de Chénens à la location de garages pour les bus scolaires.

3. Culture et loisirs

Le poste Culture et Loisirs présente un budget 2017 plus important (charges de Fr. 179'033.- et revenus de Fr. 28'600.-). Ceci est notamment dû à l'augmentation de notre participation au Conservatoire, mais également aux mesures prévues de sécurisation de la place de jeux. Un projet de réfection complet sera probablement présenté au cours de la présente législature. La part octroyée pour la Bibliothèque régionale d'Avry (BRA) augmente légèrement cette année, mais la situation reste incertaine en raison du retrait de la commune de Neyruz. En effet, celle-ci a décidé de quitter l'association, ayant elle-même une

bibliothèque scolaire communale. A l'heure des fusions, les autres communes ouest-sarinoises regrettent bien sûr cette décision et n'ont pas manqué de le faire savoir au Conseil communal de Neyruz.

4. Santé

Quant au chapitre de la Santé, il présente des charges de Fr. 277'378.- pour des revenus de Fr. 8'000.-. L'ensemble des postes qui le constituent sont des charges liées. Mme la Syndique insiste sur le fait que la Résidence St Martin à Cottens est en total autofinancement et n'a présenté aucune facture de participation aux communes membres depuis plus de dix ans.

5. Affaires sociales

Le chapitre Affaires sociales présente des dépenses de F. 409'300.- et des revenus de Fr. 950.- seulement. Il regroupe différents postes. Celui des structures d'accueil de la petite enfance est le principal "responsable" de l'augmentation des dépenses et de la diminution des recettes, puisque le loyer payé auparavant par l'AES ne figure plus dans ce compte, mais dans le chapitre Patrimoine. Le poste "invalidité" fait partie des charges liées. Quant au poste d'encouragement à la construction de logements, il est supprimé pour 2017, puisque les logements dits HLM ne donnent plus droit à des subsides. Enfin, le poste "aide sociale" reste globalement stable.

6. Transports et communications

Le chapitre Transports et communications présente des dépenses pour un montant de Fr. 179'812.- avec une progression de plus de Fr. 10'000.- par rapport à 2016. Cette augmentation provient essentiellement de l'amortissement de la Route de St-Garin, et d'un supplément de Fr. 2'000.-, par prudence, pour le déneigement des routes communales, qui est concerné en fait par deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018).

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Concernant le chapitre "Protection de l'environnement et aménagement du territoire", sont prévus des charges de Fr. 369'535.- et des revenus de Fr. 356'950.-.

M. Jacques Berset demande une explication par rapport aux montants inscrits pour la location des compteurs, poste 70.434.0, qui passe de Fr. 42'500.- à Fr. 33'800.-.

Mme Dominique Haller Sobritz précise qu'il s'agit d'une correction que le Conseil communal a souhaité apporter. En effet, était compris dans le poste de location des compteurs, le forfait pour l'utilisation des 100 m³ d'eau, qui sont inclus dans la facture de base. En l'occurrence, il y avait une distorsion entre l'achat d'eau et la vente d'eau. L'idée était donc de rééquilibrer ces deux postes.

M. Jacques Berset suppose qu'il s'agit de la même explication pour le poste suivant, à savoir le 70.435.0 - vente d'eau.

Mme la Syndique répond par l'affirmative.

Le chapitre de Protection des eaux est équilibré et donc conforme. Il est identique à 2016, avec des charges et produits à hauteur de Fr. 211'000.-. A noter que le Conseil communal a décidé, dans un premier temps, de prendre en charge la taxe de Fr. 9.- par habitant au titre du financement des micropolluants. Ce «cadeau» fait aux citoyens sera réévalué après une certaine période de mise en application du nouveau règlement communal sur la protection des eaux.

Le chapitre des ordures ménagères présente un montant de charges en augmentation de Fr. 76'435.- et des produits en diminution de Fr. 74'200.-. Ce chapitre est toujours un souci pour le conseil communal qui réfléchira pendant cette législature à une amélioration de son fonctionnement.

Le coût d'entretien du cimetière est à nouveau en diminution, les travaux nécessaires ont en effet été réalisés en 2016. Les charges s'élèvent à Fr. 3'400.- et les produits sont estimés à Fr. 4'250.-.

Concernant le poste 78.313.0, il s'agit des Robidog. L'achat des poubelles étant terminé, le montant inscrit, soit Fr. 500.-, concerne uniquement l'achat des sacs poubelle.

Pour le poste Aménagement du territoire, le projet de révision générale du Plan d'aménagement local touche à sa fin, et à ce titre nous vous rappelons la séance de présentation publique le mardi 20 décembre prochain à 19h00.

8. Economie

Le chapitre "Economie" présente un montant de Fr. 13'829.- de charges budgétisées pour des produits de Fr. 400.-. Les gros frais d'entretien du sentier didactique et du chemin qui mène à la porcherie ont été réalisés en 2016, d'où la diminution sensible de ce chapitre.

9. Finances et impôts

Le chapitre "Finances et impôts" présente des charges de Fr. 317'593.- pour des produits espérés de Fr. 2'523'823.-. Ces montants ont été évalués selon les directives du Service cantonal des contributions et corrigés à la baisse par votre conseil communal par souci de grande prudence, mais de façon raisonnable tout de même.

Il convient de relever qu'au titre de la péréquation financière intercommunale, nous serons gagnants pour 2017 par rapport à 2016, pour un montant de près de Fr. 8'000.-. Le montant à recevoir du fonds péréquatif s'élèvera donc à Fr. 226'175.-.

Le chapitre "Immeubles et Patrimoine financier" est en légère augmentation en raison de la part de loyer que l'AES paie à la Commune. En 2016, l'appartement en question n'avait pas été loué toute l'année.

Le résultat final projeté et qui sera soumis à approbation est un bénéfice de Fr. 530.- pour l'année 2017 au titre du budget de fonctionnement de la commune.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de passer au budget d'investissement. Le total des investissements à voter aujourd'hui s'élève à Fr. 125'000.-. Le rapport de la commission financière interviendra au terme de la présentation des différents objets.

Le total des investissements pour 2017 y compris ceux déjà votés et dont tout ou partie du solde doit être reporté s'élève à Fr. 344'260.-.

2.2 Equipement informatique de l'administration communale

Mme la Syndique explique que les installations informatiques de l'administration doivent absolument être adaptées afin de permettre les différentes mises à jour des logiciels utilisés et d'en assurer la sécurité. Les technologies évoluent et nos fournisseurs adaptent leurs

programmes uniquement pour les versions récentes de celles-ci. Or, les nouveaux programmes sont une exigence absolue, car ils contiennent les adaptations relatives aux nouvelles lois et aux nouvelles normes. Les installations de la commune sont obsolètes; certaines parmi les nouvelles versions de programmes n'ont déjà pas pu y être installées. En outre, la cybercriminalité est en forte extension. Les mesures pour s'en protéger deviennent de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. Dans ce contexte aussi, des technologies et programmes actualisés sont une exigence absolue.

La place nécessaire aux programmes eux-mêmes et le volume des informations sauvegardées sont en constante croissance. Stocker, gérer, archiver devient de plus en plus exigeant et difficile à gérer sur site. Les adaptations mises en place dans le cadre de cet investissement permettront également à terme de gérer l'archivage électronique.

Afin de garantir une sécurité informatique, une qualité d'utilisation au sein de l'administration communale, le conseil communal invite l'Assemblée à accepter l'investissement de Fr. 31'000.- qui est proposé.

M. Victor Arni souhaite savoir combien de postes de travail sont concernés.

Mme la Syndique lui précise qu'il y a deux postes de travail à l'administration et des accès à distance pour les Conseillers communaux.

Mme Jacqueline Berset veut savoir si ce sont uniquement les logiciels qui coûtent si cher.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que nous devons non seulement adapter les logiciels, mais également changer le serveur et les systèmes de sauvegarde. Il y a donc également du matériel. Elle relève en outre que cet investissement sera financé par la trésorerie communale et qu'un amortissement de 20 % est prévu.

2.3 Téléphonie de l'administration communale, de l'école et de l'AES et système d'alarme

Mme Dominique Haller Sobritz constate que le système téléphonique ISDN, qui équipe actuellement l'administration communale et l'école, ne sera plus supporté par Swisscom à partir du 1er janvier 2018. Les raccordements actuels ISDN Multiline doivent donc être obligatoirement remplacés. Internet et téléphonie font partie des exigences d'équipement pour l'AES. Or, ces exigences ne sont pas remplies à ce jour. A l'école, certains combinés sont devenus inutilisables; les autres présentent des lacunes dans leur fonctionnement. La sonnerie de l'école, vieille de plus de seize ans, n'est plus en mesure de prendre en charge les changements d'heure; sa technologie obsolète ne sera bientôt plus soutenue par le fournisseur. Les prescriptions en matière de protection contre l'incendie demandent depuis longtemps pour l'école un système d'alarme digne de ce nom.

Ces raisons ont conduit le conseil communal à envisager actualisation et renouvellement de ces systèmes de façon globale; ceci pour un montant total de Fr. 16'500.-. Le conseil communal vous propose d'accepter cet investissement.

A noter que le montant de Fr. 16'500.- a été estimé sur la base d'une offre classique. Il est bien clair que d'autres offres comparatives seront demandées si d'autres technologies permettent le même résultat pour un moindre coût et dans ce cas, le coût final sera revu à la baisse. La vitesse actuelle de l'évolution technologique est telle qu'il est difficile de tout connaître. M. Martin Wettstein, ancien Syndic, a pris contact avec Mme Dominique Haller

Sobritz pour l'informer qu'une technologie par Skype serait peut-être envisageable, ce qui représenterait une économie non négligeable. Le Conseil communal retient la proposition. Cet investissement sera financé par la trésorerie communale et le taux d'amortissement est de 20 %.

M. Victor Arni demande s'il s'agit d'un achat ou d'une location.

Mme la Syndique informe que le Conseil communal a prévu un achat.

M. Victor Arni pense qu'il s'agit effectivement d'une meilleure solution.

2.4 Assainissement du stand de tir - crédit d'étude

M. Maïc Werner rappelle en premier lieu que le délai pour l'obtention de subventions pour l'assainissement de la butte de tir est fixé à 2021. Aussi, le Conseil communal a d'ores et déjà pris des contacts avec les communes environnantes pour établir une convention intercommunale, afin de répartir les frais de l'assainissement. Toutefois, afin de connaître le coût des travaux, il est nécessaire, dans un premier temps, de réaliser une étude. Cette étude va permettre de connaître l'état du terrain et le niveau de pollution et donc le coût de l'assainissement lui-même. L'étude a été devisée à Fr. 6'500.-.

M. Daniel Chablais demande si les frais seront partagés entre les communes de Chénens et d'Autigny.

M. Maïc Werner précise que selon la loi, chaque commune doit posséder ou doit faire l'acquisition d'une ligne de tir. Cela signifie que les communes qui n'ont pas de ligne de tir doivent participer aux frais d'entretien et de rénovation d'autres lignes de tir. Le Conseil communal souhaite donc établir une convention intercommunale, qui permettra à chaque commune de se conformer à la législation en vigueur. Des contacts ont été pris avec les communes de Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz pour répartir au maximum les coûts.

M. Jacques Berset souhaite savoir en quoi va consister concrètement cette étude.

M. Maïc Werner explique qu'il s'agira de sondages de terrain, d'estimation des volumes à évacuer et des frais pour les récupérateurs de balles.

2.5 Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

M. Maïc Werner rappelle que les communes ont l'obligation d'élaborer un plan des infrastructures d'eau potable, qui a pour objectif de déterminer les besoins actuels et futurs en eau potable, de réaliser un inventaire détaillé du réseau (types de conduites, âge, état, etc.). Il s'agit d'obtenir une meilleure vue d'ensemble et de planification des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable. Aussi, le conseil communal doit donner mandat à un bureau d'ingénieur pour l'élaboration du PIEP. Le montant estimé est de Fr. 11'000.-.

Mme Martine Aeschlimann aimerait savoir si ce PIEP consiste à relever les infrastructures existantes.

M. Maïc Werner précise qu'effectivement le relevé du réseau fera partie du travail du bureau mandataire, mais le concept est plus global et des calculs relatifs aux besoins futurs devront également être établis, en tenant compte du développement du village; le but étant d'avoir la meilleure prévision possible.

Mme Martine Aeschlimann note qu'il y a actuellement passablement de problèmes sur le réseau existant, notamment dans le secteur de la laiterie.

M. Maïc Werner confirme que des problèmes existent et le PIEP va précisément être un outil pour mieux planifier les remplacements de conduite, avant rupture. Cette étude sera un véritable outil de gestion et de planification.

2.6 Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le conseil communal sait d'ores et déjà que la commune devra procéder à des déplacements de conduites en 2017. Le conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant de Fr. 60'000.-.

M. Maïc Werner ajoute que le crédit d'investissement demandé est divisé en deux, soit Fr. 40'000.- afin de disposer du crédit nécessaire pour procéder aux déplacements prévus (travaux qui nous ont été annoncés) et Fr. 20'000.-, comme chaque année, pour le remplacement et la réparation de conduites d'eau potable en cas de fuite ou rupture. En effet, le conseil communal doit pouvoir réagir dans l'urgence afin d'effectuer les réparations nécessaires, en cas de fuites ou autres dégâts.

Mme Jacqueline Berset souhaiterait des éclaircissements par rapport à sa situation. En effet, une conduite a précisément été déplacée en bordure de sa propriété, ce qui la bloque dans ses projets. Est-ce normal ?

M. Maïc Werner confirme qu'il s'agit d'une situation normale, la norme étant de placer les conduites en limite de propriété. Toutefois, il propose à Mme Jacqueline Berset de prendre un rendez-vous et de discuter de sa situation en bilatéral.

M. Yvan Sapin précise que de toute manière, il n'est pas possible de bâtir en limite de propriété. Il y a des distances à respecter.

Mme Martine Aeschlimann se demande si la Commune va mandater une entreprise spécialisée.

Il lui est répondu par l'affirmative.

Mme Martine Aeschlimann s'inquiète par rapport à la connaissance des anciennes conduites. Auparavant, une personne connaissait bien le réseau et ce savoir se perd.

M. Maïc Werner reconnaît qu'il s'agit actuellement d'un problème. Dans ce sens, le Conseil communal a fait appel aux propriétaires, par le biais du dernier bulletin communal, pour que soient transmis à la commune les plans des conduites privées, afin d'avoir une meilleure connaissance du réseau et de faciliter les interventions. Les conduites communales sont connues et ne posent pas de problème. Ce n'est pas le cas pour le réseau privé.

2.7 Rapports de la Commission financière

L'Assemblée n'ayant plus de question, **Mme Dominique Haller Sobritz** donne la parole à **Mme Murielle Cudré-Mauroux** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Budget de fonctionnement 2017

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 15 novembre 2016, la Commission financière a procédé au contrôle du budget de fonctionnement pour l'année 2017. Les

membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2017. Les charges se montent à Fr. 3'278'969.- et les produits s'élèvent à Fr. 3'279'499.-. Ceci laisse apparaître un bénéfice de Fr. 530.-. Tous les postes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents et ce, à l'entière satisfaction de la Commission financière. La Commission financière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2017 et recommande à l'assemblée d'approuver ce budget tel qu'il lui a été présenté par le Conseil communal.

Budget des investissements 2017

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 15 novembre 2016, la Commission financière a procédé au contrôle du budget des investissements pour l'année 2017. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant ces investissements. Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget 2017 s'élève à Fr. 125'000.- pour trois catégories d'objets à voter. Le premier objet d'un montant de Fr. 47'500.- concerne l'équipement informatique et la téléphonie de l'administration communale. Le Conseil communal propose de remplacer les logiciels informatiques vétustes et un poste de travail pour Fr. 31'000.- et d'équiper l'administration d'un nouveau système de téléphonie, incluant l'école, l'AES et alarme pour Fr. 16'500.-. Le deuxième objet d'un montant de Fr. 6'500.- est attribué pour l'assainissement de la butte de tir. La commune vous propose de mener une étude approfondie afin de démarrer l'assainissement de la butte de tir, qui arrivera à échéance en 2021 pour l'obtention de subventions. Le troisième objet d'un montant de Fr. 71'000.- porte d'une part sur l'établissement du PIEP pour Fr. 11'000.- et d'autre part sur le déplacement/remplacement de conduites d'eau potable pour Fr. 60'000.-. La commune sait à ce jour que des conduites d'eau devront être déplacées ou remplacées pour le budget d'investissement 2017. Pour les investissements prévus en 2017, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Elle recommande à l'Assemblée d'approuver les trois investissements proposés, représentant un total de Fr. 125'000.-.

2.8 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Vote du budget de fonctionnement 2017

Résultat du vote : Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

Votes des investissements 2017

Equipement informatique de l'administration communale

Résultat du vote :	oui : 33 voix	non : 3 voix	abstention : 1 voix.
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

Téléphonie de l'administration communale, de l'école et de l'AES et système d'alarme

Résultat du vote : Le crédit pour la téléphonie est accepté à l'unanimité

Assainissement du stand de tir - crédit d'étude

Résultat du vote : oui : 36 voix non : 1 voix abstention : 1 voix.

Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Résultat du vote : Le crédit pour le PIEP est approuvé à l'unanimité.

Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable

Résultat du vote : Le crédit pour le déplacement et remplacement de conduites d'eau potable est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière 2017-2021

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2017-2021. Ont été pris en compte l'ensemble des investissements déjà votés, y compris ceux de ce soir, mais également ceux envisagés, pour certains, depuis déjà un certain nombre d'années, mais reportés régulièrement, en fonction des priorités financières.

Cette planification financière est présentée à titre purement informatif, elle n'est pas soumise au vote. Elle est basée sur la différence des budgets 2016 et 2017, avec une progression tolérable pour les années suivantes. Elle sera affinée au regard des comptes de l'année 2016, lors de la prochaine assemblée communale du printemps 2017 et sera alors présentée à la commission financière pour préavis.

4. Nomination de l'organe de révision pour les années 2016-2018

Mme la Syndique précise qu'il est nécessaire de nommer pour une nouvelle période de trois ans l'organe de vérification des comptes. La fiduciaire Fidexpert SA Fribourg a procédé à la révision des trois derniers exercices. L'art. 98 de la Loi sur les communes précise que l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles. Toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. Par conséquent et sur proposition de la Commission financière, le Conseil communal propose à l'Assemblée de reconduire le mandat de la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg pour la révision des comptes communaux des années 2016-2018

Vote relatif à la nomination de l'organe de révision pour les années 2016-2018

Résultat du vote : La reconduction du mandat de la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg pour la révision des comptes communaux 2016-2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Divers

Mme la Syndique passe la parole à Mme Laurence Charrier pour des informations concernant la révision du Plan d'aménagement local et la séance d'information publique, qui aura lieu le 20 décembre 2016 à 19.00 heures.

Mme Laurence Charrier relève que lors cette séance, l'urbaniste mandaté par la commune présentera les éléments importants de la révision générale du PAL, de manière détaillée et professionnelle. Les citoyens sont invités à venir nombreux à cette séance et à transmettre le message autour d'eux. Suite à cette présentation aura lieu, durant trente jours, la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement. La publication interviendra probablement au début janvier 2017. Durant cette période, le dossier sera consultable et des oppositions pourront être formulées. Les oppositions seront ensuite traitées et le dossier sera transmis au Canton pour circulation dans tous les services. Dans le meilleur des cas, notre PAL devrait être approuvé à fin 2017.

M. Jacques Berset remarque que cette séance était prévue initialement en septembre, selon le bulletin communal n° 155. Quelle est la raison d'un report de trois mois ?

Mme Laurence Charrier explique que durant l'été, pour des raisons personnelles, elle n'a pu assumer sa fonction de Conseillère communale de manière idéale. De plus, le Conseil communal a souhaité, pour garantir la réalisation des terrains nouvellement mis en zone dans le cadre de la révision du PAL et éviter leur thésaurisation, faire signer aux propriétaires concernés des conventions sous acte notarié avec pacte d'emption et de préemption. Il a donc été nécessaire de prendre contact avec un notaire, de rédiger un projet de convention, de trouver des dates avec les propriétaires, etc. Pour ces raisons, la séance n'a pas pu être programmée plus tôt.

Mme la Syndique informe également l'assemblée que M. Daniel Diethelm a communiqué son souhait, pour des raisons professionnelles, de mettre un terme à son mandat de Conseiller communal au 31 décembre 2016. Il n'est pas toujours facile de se faire une juste idée de la tâche requise, tant par sa complexité que par son volume. Mme Dominique Haller Sobritz remercie M. Daniel Diethelm.

Une élection complémentaire est d'ores et déjà prévue le 12 février 2017 pour repourvoir le siège vacant. Conformément aux dispositions légales, les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat communal, munies de la signature d'au moins 20 citoyennes et citoyens actifs de notre commune, jusqu'au lundi 2 janvier 2017 à 12 heures au plus tard. A cet effet, l'administration communale sera ouverte le lundi 2 janvier 2017 de 10 heures à 12 heures. Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le secrétariat communal. S'il n'y a qu'un seul candidat, il sera proclamé élu, sans scrutin. Si aucune liste ou plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (premier tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative). Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible. Un éventuel second tour est fixé au 5 mars 2017.

Mme Jacqueline Berset demande la parole et soulève deux points. Tout d'abord, elle relève que la Commune d'Autigny est totalement isolée et très mal desservie par les transports publics, surtout les week-ends. Comment serait-il possible d'améliorer ces connexions ?

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que malgré tout, il y a déjà une amélioration par rapport à la situation antérieure. Les horaires des fins de semaines, notamment le samedi, ont été quelque peu étoffés. Des accords ont été signés avec les TPF lors de la précédente législature et il y a eu une augmentation de la cadence. Les coûts restent le problème essentiel. Il faut également tenir compte des horaires de train. Il y a de nombreuses contraintes.

Mme Jacqueline Berset demande alors à ce qu'un trottoir soit réalisé pour protéger les piétons, car, selon elle, la situation est dangereuse.

Mme la Syndique répond que dans le cadre de la planification financière, un montant a été inscrit pour la Route de Cottens et que sa demande sera étudiée dans ce cadre-là.

Mme Martine Aeschlimann intervient sur le même sujet et constate également des lacunes. Elle encourage les habitants au covoiturage et à l'entraide pour les transports.

Mme Dominique Haller Sobritz constate tout de même que la plupart des bus sont quasiment vides. L'offre existe, mais elle n'est pas utilisée. Aussi, il est difficile de demander des horaires supplémentaires. Il faut déjà l'offre actuelle soit maintenue.

M. Albert Vonlanthen s'inquiète, quant à lui, par rapport à la place de jeux communale, qui date de 1998. Elle avait été construite par des parents d'élèves et n'est actuellement plus en très bon état. Il conviendrait de faire une réflexion à ce sujet.

Mme la Syndique confirme qu'un montant de Fr. 2'200.- a été prévu au budget de fonctionnement 2017 pour une remise en état sommaire. Une analyse et un projet plus complet devraient être présentés durant la présente législature.

Mme Jacqueline Berset revient une nouvelle fois sur la question des transports publics et propose qu'un sondage soit adressé à la population pour voir l'intérêt à l'utilisation et à l'amélioration des transports publics.

Mme Laurence Charrier réitère les propos de Mme la Syndique en confirmant que de nombreux bus sont quasiment vides. Il faut se rendre à l'évidence : la plupart des citoyens n'utilisent pas les transports publics et préfèrent le confort de leur véhicule privé.

Mme Dominique Haller Sobritz appuie, en rappelant que la Commune n'a pas de grande influence à ce niveau. Bien sûr, il est possible d'adresser des demandes, mais elles sont, bien souvent, refusées. Nous avons déjà obtenu des bus pour les samedis et dimanches, y compris les jours fériés, vacances, etc. Il sera extrêmement difficile d'obtenir davantage.

M. Yvan Sapin conclut la discussion, en rappelant que tout se calcule en fonction de la fréquentation.

M. Daniel Chablais souhaite aborder la question des arbres protégés, qui ont été coupés, notamment le grand chêne. Ils devraient être remplacés. Qui doit faire procéder à la plantation : la commune ou le propriétaire ?

Mme Laurence Charrier confirme qu'un nouveau chêne devait être replanté par le propriétaire, mais pas forcément au même endroit. M. Daniel Bovet, alors en charge du dicastère, devait déterminer un endroit en bordure de champ. A noter que la nouvelle loi interdit la coupe des arbres d'essence intéressante dans le périmètre non construit : ils sont

protégés. Pour ce qui concerne le périmètre construit, un inventaire des arbres protégés a été réalisé dans le cadre de la révision du PAL.

Mme Martine Aeschlimann constate que les travaux réalisés sur le sentier didactique rendent l'endroit très agréable. Toutefois, un endroit du sentier demeure dangereux (petit pont). Des planches ne sont pas stables et des gens y passent à cheval.

Mme la Syndique remercie Mmes Chantal Gobet et Geneviève Studer pour leur collaboration tout au long de l'année. Elle adresse à chacun, au nom du Conseil communal, ses souhaits de joyeuses fêtes et ses vœux pour la nouvelle année. Elle invite également les habitants à fréquenter les fenêtres de l'Avent, occasion de se rencontrer et de partager un moment de convivialité.

L'Assemblée communale est close à 21.10 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

La syndique :

Geneviève Studer

Dominique Haller Sobritz